




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18359-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1335

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : COMMISSION MUNICIPALE DE CESSIION DU PATRIMOINE - DESIGNATION DE SUPPLEANTS

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. François-Xavier DE PERETTI, M. François HAMY, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : COMMISSION MUNICIPALE DE CESSIION DU PATRIMOINE - DESIGNATION DE SUPPLEANTS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2010.64 du 1 février 2010, le conseil municipal a décidé la création de la commission municipale de cession du patrimoine et a procédé à la désignation de ses quatre membres : M Gérard Bramoullé, Mme Odile Bonthoux, M Alexandre Gallese, Mme Fleur Skrivan.

Cette commission, je vous le rappelle, a pour objet d'étudier les dossiers de cession afin de proposer la procédure d'aliénation et de permettre une mise en concurrence des éventuels acquéreurs, afin de garantir la transparence des transactions. Elle est appelée à émettre un avis consultatif présentant les propositions lui paraissant les plus intéressantes qui est transmis au maire avant d'être soumis pour approbation au conseil municipal.

Il convient de noter que cette commission n'a pas à se prononcer sur les cessions aux organismes publics ou parapublics (SEM de la Ville, bailleurs sociaux,...), ni sur les cessions de biens relevant d'une situation particulière : voisinage, accès, droit de priorité, échanges...qui restent soumises à la procédure traditionnelle de vente gré à gré.

La mise en œuvre des procédures d'aliénation par appel à concurrence nécessite des réunions régulières (lancement des procédures, analyse des offres, réexamen de dossiers en cours de commercialisation si difficultés particulières) qui induisent une mobilisation importante des élus concernés.

Pour permettre plus de souplesse dans la gestion de cette commission, afin d'assurer un circuit décisionnel optimal qui maîtrise les délais de commercialisation, il s'avère indispensable de désigner des suppléants.

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du C.G.C.T, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les listes des candidats doivent être déposées à la Direction des Assemblées et des Commissions un jour franc (le jour d'envoi de la liste et le jour de réunion ne doivent pas être comptés) au moins, avant la date du Conseil municipal.

Compte tenu de ces informations, je vous demande mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation ;

-**PROCEDER** à la désignation de quatre suppléants suivant le système de la représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel.

**2011.1335 - COMMISSION MUNICIPALE DE CESSION DU PATRIMOINE -
DESIGNATION DE SUPPLEANTS**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

-oOo-

Question N°04.14: COMMISSION MUNICIPALE DE CESSION DU PATRIMOINE – DESIGNATION DE SUPPLEANTS

Ont été désignés :

- Maurice CHAZEAU
- Marie – Pierre SICARD DESNUELLE
- Stéphane PAOLI
- Agnès AMIACH ELBEZ